



**VILLECHENEVE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
En date du 09 décembre 2004**

**PRESENTS** : MM. CRIBIER . CHAZELLES. PIQUET. GONNARD. MME CHIRAT.  
MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND .SARCEY. MME  
DUSSUYER.M. NIEPCE.M. GUERIN. MME BERTHOLAT.

**ABSENT EXCUSE** : M. GRANJARD

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) Décide d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion du Rhône pour assurer les risques inhérents aux risques statutaires.
- 2) Fixe le tarif du droit de place au marché à 0.38 euros le mètre linéaire.
- 3) Décide que la contribution de la commune au Syndicat des Eaux s'élève à la somme de 1367.99 €uros sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables pour l'année 2005.
- 4) Afin de pérenniser ce service, décide d'attribuer à l'association du Restaurant Scolaire une subvention de 3 400 €uros pour l'exercice 2004-2005 et demande la participation d'un Elu à chaque Assemblée générale organisée.

**VOTANTS** : 14

**OUI** : 13

**NON** : 0

**BLANC** : 1

- 5) Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes suite au changement de nom de la Communauté de Communes qui devient désormais Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais.
- 6) Décide d'allouer au Receveur Municipal l'indemnité de conseil à taux plein à compter du 01<sup>er</sup> février 2004 et d'octroyer à Madame BOURRIN le douzième du montant annuel de l'indemnité de conseil pour avoir assuré l'intérim du poste en janvier 2004.
- 7) Approuve le virement de crédit sur le budget lotissement « les grandes terres » d'un montant de 175.70 €uros.

- 8) Décide d'allouer une subvention à l'Ecole Publique de Villechenève de 13.33 euros par élève dans le but de financer une partie (le tiers) de la sortie à VOLLLORE MONTAGNE les 03 et 04 mars 2005.

**VOTANTS : 14**

**POUR : 13**

**BLANC : 1**

- 9) Retient l'offre de prix établie par la Société « Archives Multimédia » d'un montant de 875 €uros HT pour la numérisation des registres d'Etat-Civil de plus de 100 ans. Cette somme sera inscrite sur le budget communal 2005.
- 10) Emet un avis défavorable à la demande de certificat d'urbanisme formulée par Monsieur André PERRIER concernant les possibilités de réhabiliter et étendre une construction cadastrée numéro 81 et 85 section AC au lieu-dit « Le Goutail ». Décision prise en fonction de la carte communale validée par le préfet le 06.11.03.

**VOTANTS : 14**

**POUR : 0**

**CONTRE : 12**

**BLANC : 2**

- 11) Emet un avis favorable à la demande de certificat formulée par Madame Cécile SECOND concernant les possibilités de construire sur les parcelles de terrain cadastrée sous les numéros 26 et 27 de la section AL, situées en zone constructibles.
- 12) Est avisé de l'avancement des travaux de réfection du système électrique du bâtiment « dernier commerce ».
- 13) Ecoute de Monsieur le Maire le compte-rendu d'activité de la bibliothèque et de Monsieur André CHAZELLES, le bilan financier de l'exercice 2004.
- 14) Fait un point sur les dossiers en cours (Nouvelle Mairie et Lotissement les Placettes )
- 15) Est avisé de l'organisation du comice des quatre cantons qui aura lieu les 09 et 10 juillet 2005 à SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.
- 16) Désigne le programme voirie à réaliser avec la communauté de communes sur l'exercice 2005. Les voies retenues sont les chemins du Pont Chez Trappe, de la Rivière et du Signy, ceci fonction des crédits alloués.
- 17) Examine la possibilité d'installer une esthéticienne dans le local qui jouxte le salon de coiffure.
- 18) Est avisé de la date fixé pour les vœux du Maire : le Dimanche 02 janvier 2005 à 10H30 à la salle polyvalente.
- 19) Délibère au sujet de nombreuses questions diverses.

Fait en Mairie le 10 décembre 2004

Le Maire,

J. CRIBIER